

Présentation de Mölnlycke Health Care :

Mölnlycke Health Care est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de produits à usage unique pour la chirurgie et le soin des plaies destinés aux professionnels de santé et aux patients.

La société, dont le siège social est basé à Göteborg en Suède, compte 7500 salariés dans le Monde dont environ 260 en France.

En France, Mölnlycke Health Care est leader dans le domaine de traitement des plaies, avec sa gamme de pansements sophistiqués délivrés sur prescriptions médicales.

A quoi faisons nous face ?

La Société Mölnlycke Health Care fait face à une situation inédite.

Nos ventes sont affectées par la confusion qui règne sur le remboursement de nos produits ; confusion attisée par la concurrence, et nous voulons informer de la réalité des faits et rassurer les prescripteurs qui nous font confiance depuis plus de 30 ans, car en effet : «La Gamme Mepilex® est disponible et remboursable comme précédemment.»

Quel est le Contexte ?

Dans le cadre de la Loi Santé, Les Autorités ont publié une Nouvelle nomenclature pour les pansements sophistiqués, s'accompagnant de changements de prix et entraînant également de nombreux changements de codes LPPR [\[1\]](#).

Les conditions de remboursement des pansements ont été modifiées au cours de l'été 2016.

Que s'est-il passé ?

Début Septembre, les lignes téléphoniques de la société étaient saturées, des appels incessants provenant de Pharmacies, de Médecins généralistes et Spécialistes notamment dermatologues et angiologues, d'Infirmiers, de chirurgiens ; tous les professionnels de santé qui travaillent avec Mölnlycke Health Care depuis des années avaient perdus leurs repères.

En effet, nombre d'entre eux nous ont remonté des problèmes de reconnaissance des codes LPPR en pharmacie, par exemple : «Mepilex® XT sort en non remboursé», «Beaucoup de pansements de notre gamme passent en non remboursés», «Mepilex Border

®
e.m. 14x15 n'a pas été pris en charge par la Sécurité Sociale», etc...

Si la situation est apparemment partagée et vécue par tous les laboratoires de pansement ; elle impacte de plein fouet les produits de Mölnlycke Health Care, le leader du marché.

Pourquoi est-ce arrivé ?

Certains pharmaciens scannent les codes barre des étiquette LPPR obsolètes encore sur le marché au lieu des code barre des étiquettes ACL [\[iii\]](#) qui eux sont à jour, et les produits apparaissent comme «non remboursés».

L'arrêt de 3 références de Mepilex Border e.m. sur les 9 existants précédemment a rajouté à cette confusion.

De plus, certains concurrents ont apparemment communiqué aux prescripteurs que Mepilex® Border e.m. était déremboursé ou totalement arrêté ce qui est faux et porte préjudice aux prescriptions de ce produit.

2 facteurs principaux ont généré cette situation :

1. Nous n'avons pas affecté les nouveaux codes LPPR au code ACL de certaines références de produits Mepilex Border e.m. dont nous avons décidé d'arrêter la commercialisation, et qui persistent sur le marché.

2. Les pharmaciens ont encore des boîtes avec l'ancienne étiquette LPPR et scannent le code LPPR et non pas le code ACL

Que faut-il savoir ?

Toute la gamme Mepilex® est remboursable et disponible, notamment Mepilex® Border e.m., malgré les changements de LPPR, sauf la taille 4x5cm qui quant à elle n'a jamais été

remboursable).

Seules les informations provenant du fabricant sont fiables ; les logiciels pharmaciens peuvent ne pas toujours bien fonctionner, et les informations relayées par les concurrents ne sont pas forcément fiables.

Que faut-il faire ?

Il faut scanner uniquement l'étiquette comprenant le code ACL 13.

Pour être sûr que le produit sera remboursé, le pharmacien doit scanner le code de l'étiquette ACL à 13 chiffres et non le code de l'étiquette LPPR. En effet, il y a deux codes barre sur les boîtes : un premier avec le code LPPR, un second avec le code ACL. Si le pharmacien scanne l'étiquette du code LPPR sur une ancienne boîte, le produit apparaîtra «non remboursé».